

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
19 Octobre 2018**

**OBJET : SA d'HLM Unicil : aide à l'acquisition en VEFA de 44 logements locatifs sociaux à Marseille 12e arrondissement.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Unicil une subvention de 180 000 € destinée à accompagner l'acquisition en VEFA de 44 logements locatifs sociaux boulevard Bouyala d'Arnaud à Marseille 12<sup>e</sup> arrondissement, pour un coût prévisionnel TTC de 7 489 890 €;
  - d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation de 6 logements sur l'opération ;
  - d'annuler la subvention d'un montant de 300 000 € accordée par délibération n° 163 du 21 octobre 2016 à la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations devenue SA d'HLM Unicil, pour accompagner l'opération d'acquisition en VEFA de 64 logements locatifs sociaux « Domaine de Cyprès » quartier les Tourres, chemin du Collet Blanc à Allauch ;
  - d'approuver les affectations comme indiqué en annexes III et IV au rapport.
- La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**

